



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-463

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Hauts-De-France /

R32-2023-11-08-00005 - délégation de signature accordée par Monsieur Bruno DROLEZ concernant les actes de gestion relatifs à la situation individuelle des membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS : **????**2023-RH-SIT-01 délégation actes de gestion relatifs à la situation individuelle des membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS (2 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France /

R32-2023-11-08-00006 - arrêté modificatif N° 7 portant modification des membres du conseil d'administration de la CAF de l'Oise (1 page)

Page 6

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2023-11-08-00005

délégation de signature accordée par Monsieur
Bruno DROLEZ concernant les actes de gestion
relatifs à la situation individuelle des membres
des corps de l'inspection et des contrôleurs du
travail affectés en DREETS :

2023-RH-SIT-01 délégation actes de gestion
relatifs à la situation individuelle des membres
des corps de l'inspection et des contrôleurs du
travail affectés en DREETS

Arrêté DREETS HAUTS-DE-FRANCE n° 2023-RH-SIT-01

portant délégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France, des actes de gestion relatifs à la situation individuelle des membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités des Hauts-de-France

Vu le code du travail, notamment l'article R8122-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2023 portant nomination de M. Bruno DROLEZ sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 portant application de l'article 5-I du décret no 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature permanente est accordée à monsieur Martial FIERS pour la signature des actes visés à l'article 1 de l'arrêté du 13 avril 2023 susvisé concernant les membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS, lorsqu'ils concourent aux actions d'inspection de la législation du travail

.../...

Article 2 : Délégation de signature permanente est accordée à madame Sandrine LEFEVRE pour signer les actes désignés aux alinéas 1 à 26 de l'article 1 de l'arrêté du 13 avril 2023 susvisé concernant les membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS, lorsqu'ils concourent aux actions d'inspection de la législation du travail.


Article 3 : Délégation de signature est accordée, en cas d'absence ou empêchement de messieurs Bruno DROLEZ et Martial FIERS, à madame Sandrine LEFEVRE pour signer les actes désignés aux alinéas 27 à 30 de l'article 1 de l'arrêté du 13 avril 2023 susvisé concernant les membres des corps de l'inspection et des contrôleurs du travail affectés en DREETS, lorsqu'ils concourent aux actions d'inspection de la législation du travail.

Article 4 : Sont exclus de la présente délégation et demeurent réservés à la signature de monsieur Bruno DROLEZ, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, de monsieur Martial FIERS, les décisions en réponse à des recours administratifs.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 08/11/2023

Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,



Bruno DROLEZ

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-08-00006

arrêté modificatif N° 7 portant modification des
membres du conseil d administration de la CAF
de l Oise

**ARRÊTÉ modificatif N° 7 du 8 novembre 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

**Le ministre de la santé et de la prévention
Le ministre des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023, 1^{er} février 2023, 5 juillet 2023 et 19 octobre 2023 ;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (*MEDEF*).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (*MEDEF*)

Suppléants :

----- (*en remplacement de M. Marc CANGELOSI*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 8 novembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex